

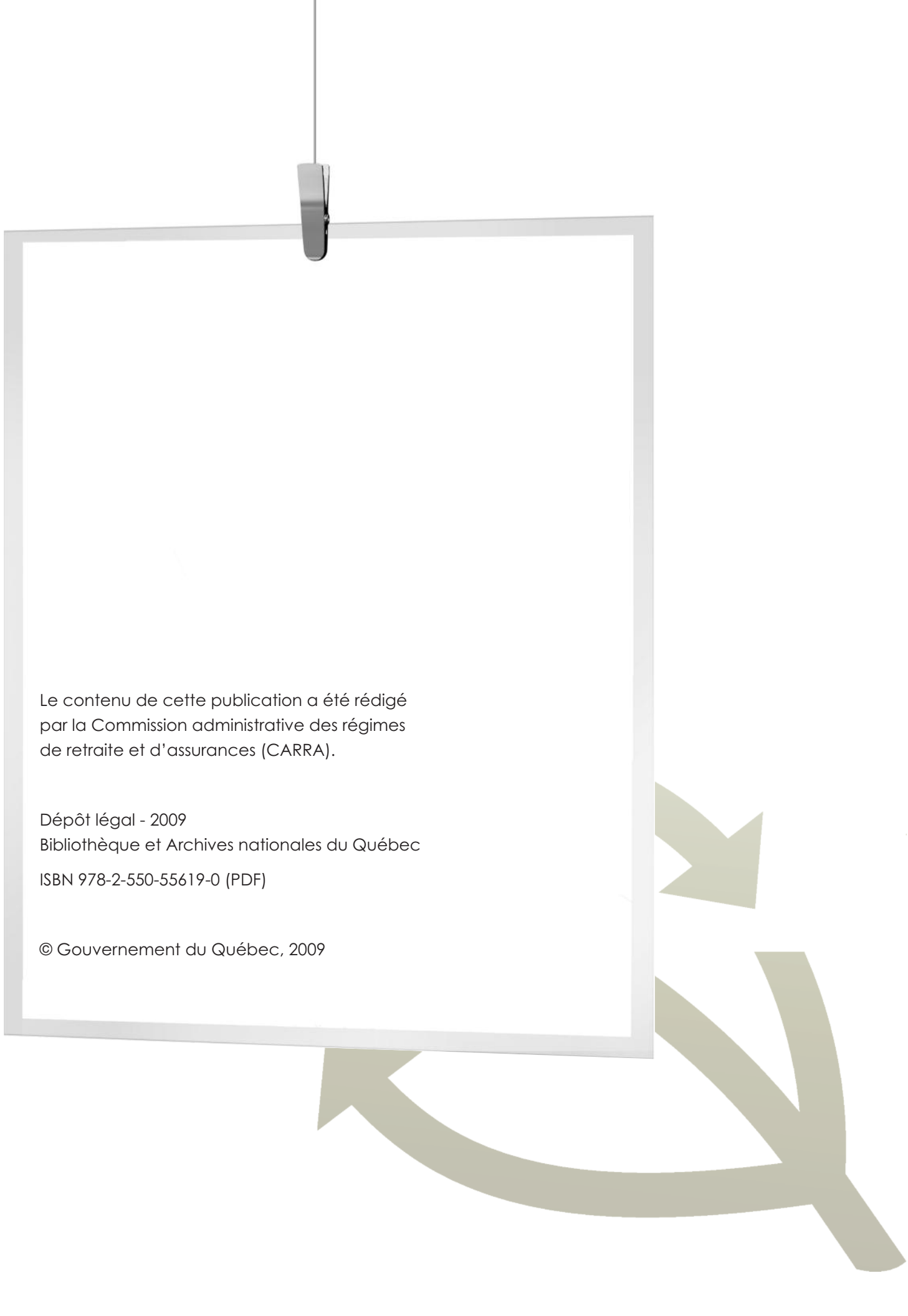
S'INVESTIR AUJOURD'HUI
POUR PRÉPARER DEMAIN...



Commission administrative
des régimes de retraite
et d'assurances

**PLAN D'ACTION
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
2009-2013**





Le contenu de cette publication a été rédigé
par la Commission administrative des régimes
de retraite et d'assurances (CARRA).

Dépôt légal - 2009
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-55619-0 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2009



TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

Mot de la présidente-directrice générale	4
--	---

INTRODUCTION

Une organisation branchée sur l'avenir pour mieux servir sa clientèle	5
Une démarche participative pour la collectivité	5
Nos critères d'engagements	6

ORIENTATION 1

INFORMER, SENSIBILISER, ÉDIFIER ET INNOVER	8
Objectif gouvernemental 1	8

ORIENTATION 2

RÉDUIRE ET GÉRER LES RISQUES POUR AMÉLIORER LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT	10
Objectif gouvernemental 4	10

ORIENTATION 3

PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE	12
Objectif gouvernemental 6	12

ORIENTATION 8

FAVORISER LA PARTICIPATION À LA VIE COLLECTIVE	15
Objectif gouvernemental 24	15

ANNEXE

16



AVANT-PROPOS

Mot de la présidente-directrice générale

S'investir aujourd'hui pour préparer demain... Cette phrase est porteuse d'espoir dans un contexte de développement durable où la contribution de tous et chacun est essentielle. En effet, tous les ministères, organismes et entreprises du gouvernement sont conviés par la Loi sur le développement durable, à encourager les citoyens et les entreprises à faire cause commune pour les préoccupations environnementales, sociales et économiques.

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) est fière de s'impliquer dans ce projet de société en présentant son *Plan d'action de développement durable 2009-2013* qui lui permettra de se positionner, de consolider et d'intégrer ses responsabilités au sein de cette stratégie gouvernementale.

Développer la connaissance, promouvoir l'action responsable, favoriser l'engagement, voilà les enjeux de la stratégie gouvernementale que la CARRA souhaite intégrer progressivement au cœur de ses priorités organisationnelles.

J'ai l'intime conviction que nous pourrons, par notre contribution, assumer les défis et les enjeux pour le développement d'une société québécoise qui offrira un environnement de qualité aux générations actuelles et futures.

Jocelyne Dagenais
Présidente-directrice générale

The image shows a white document with a grey border, held by a silver clip at the top. The document contains text in French. In the background, there is a large, faint green graphic of a stylized arrow or a path that curves upwards and to the right. The title 'INTRODUCTION' is in bold green capital letters. There are two sub-sections, each with a bold green title. The first sub-section has a paragraph of text. The second sub-section also has a paragraph of text. The page number '5' is at the bottom right.

INTRODUCTION

Une organisation branchée sur l'avenir pour mieux servir sa clientèle

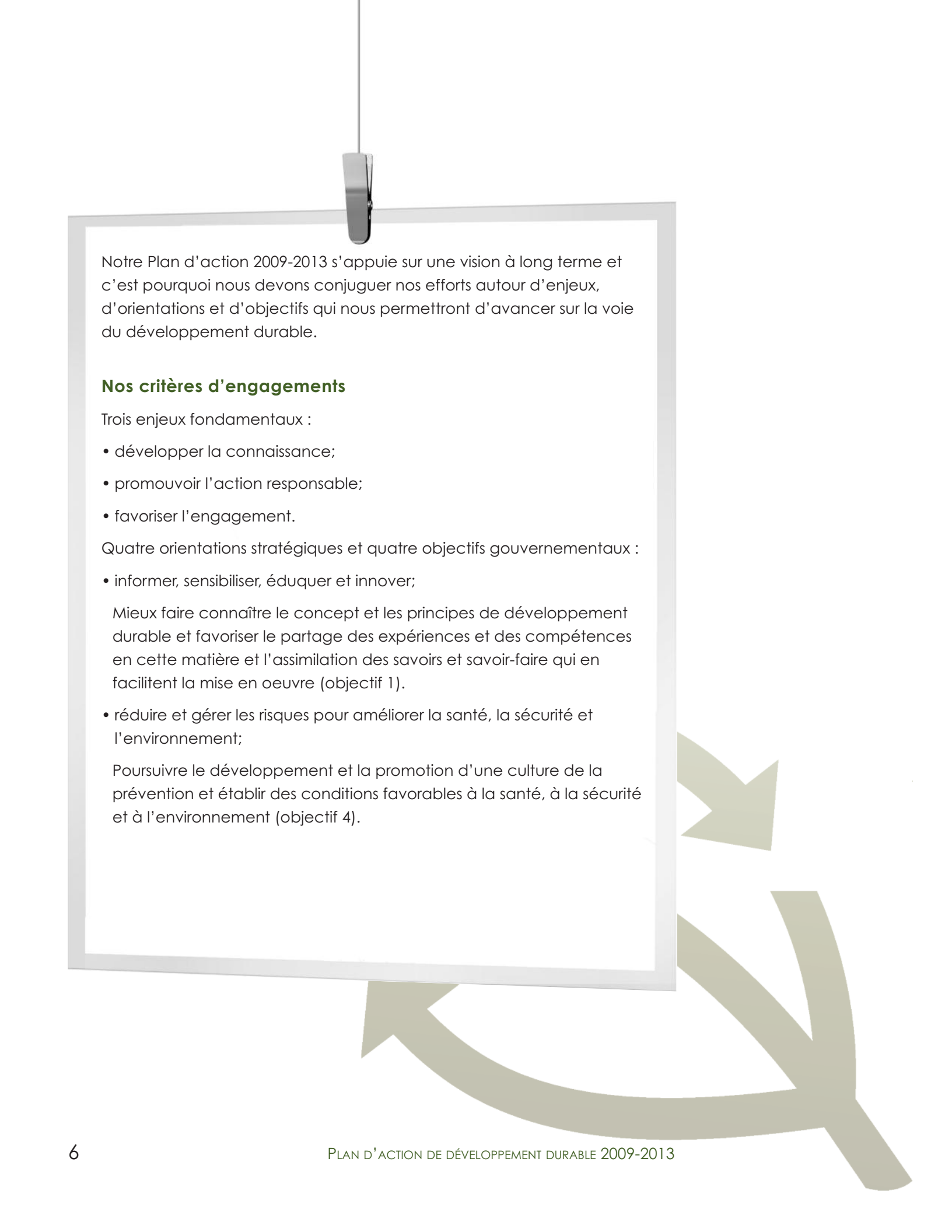
En arrivant au constat qu'avec l'augmentation de l'espérance de vie il y aura davantage d'années de retraite à vivre et, que la santé le permettant, nous serons actifs plus longtemps, il est impératif que notre plan d'action de développement durable influence et encourage le recours à des actions qui auront des impacts sur la qualité de vie des citoyens actuels et futurs.

La CARRA s'appuie donc sur les objectifs de la Stratégie en développement durable qui touchent la sensibilisation du personnel, la promotion d'un environnement sain, l'initiation aux pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes, l'adoption de pratiques visant l'efficacité énergétique et l'implication des citoyens dans leur communauté.

Une démarche participative pour la collectivité

En lien avec le Plan stratégique 2009-2010, ce premier plan d'action de développement durable repose sur la mobilisation de nos employés en favorisant leur adhésion aux priorités de la CARRA.

Au quotidien, cela signifie que nous devons véhiculer les seize principes de développement durable, et principalement ceux qui sont étroitement liés au Plan stratégique 2009-2010, qui concernent la santé et la qualité de vie, la protection de l'environnement, la participation et l'engagement ainsi que la production et la consommation responsables.



Notre Plan d'action 2009-2013 s'appuie sur une vision à long terme et c'est pourquoi nous devons conjuguer nos efforts autour d'enjeux, d'orientations et d'objectifs qui nous permettront d'avancer sur la voie du développement durable.

Nos critères d'engagements

Trois enjeux fondamentaux :

- développer la connaissance;
- promouvoir l'action responsable;
- favoriser l'engagement.

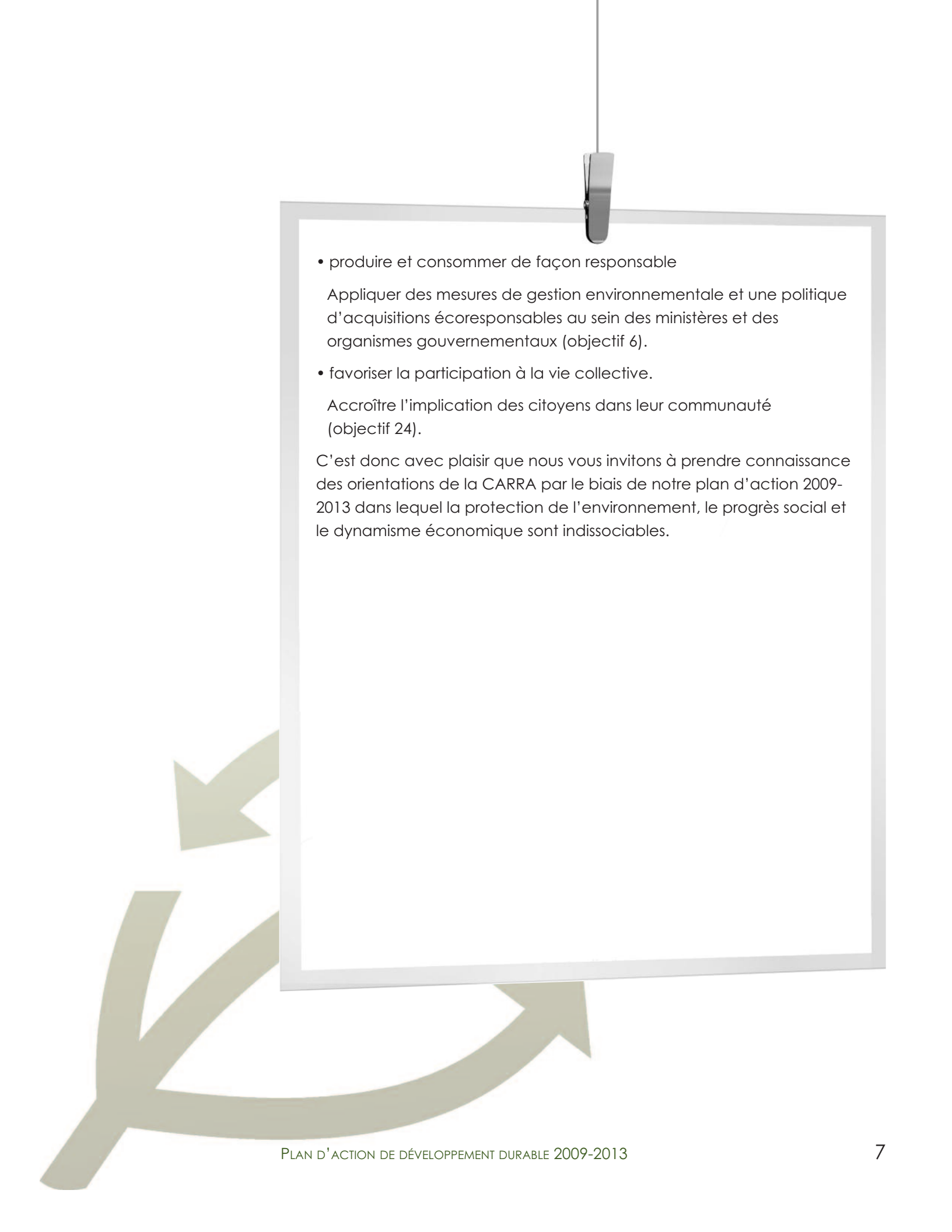
Quatre orientations stratégiques et quatre objectifs gouvernementaux :

- informer, sensibiliser, éduquer et innover;

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en oeuvre (objectif 1).

- réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement;

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement (objectif 4).

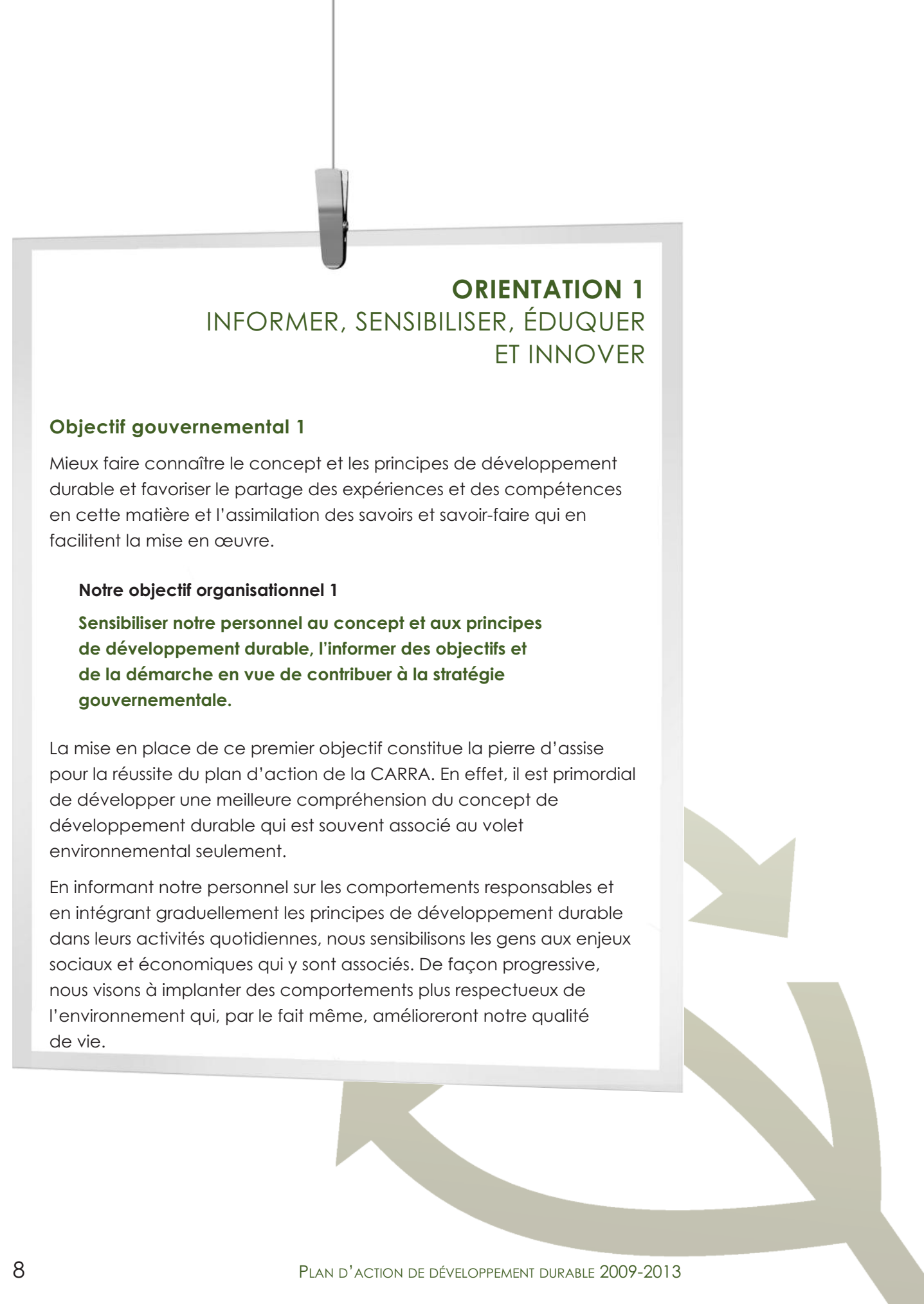
- 
- produire et consommer de façon responsable

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux (objectif 6).

- favoriser la participation à la vie collective.

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté (objectif 24).

C'est donc avec plaisir que nous vous invitons à prendre connaissance des orientations de la CARRA par le biais de notre plan d'action 2009-2013 dans lequel la protection de l'environnement, le progrès social et le dynamisme économique sont indissociables.



ORIENTATION 1

INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUCUER ET INNOVER

Objectif gouvernemental 1

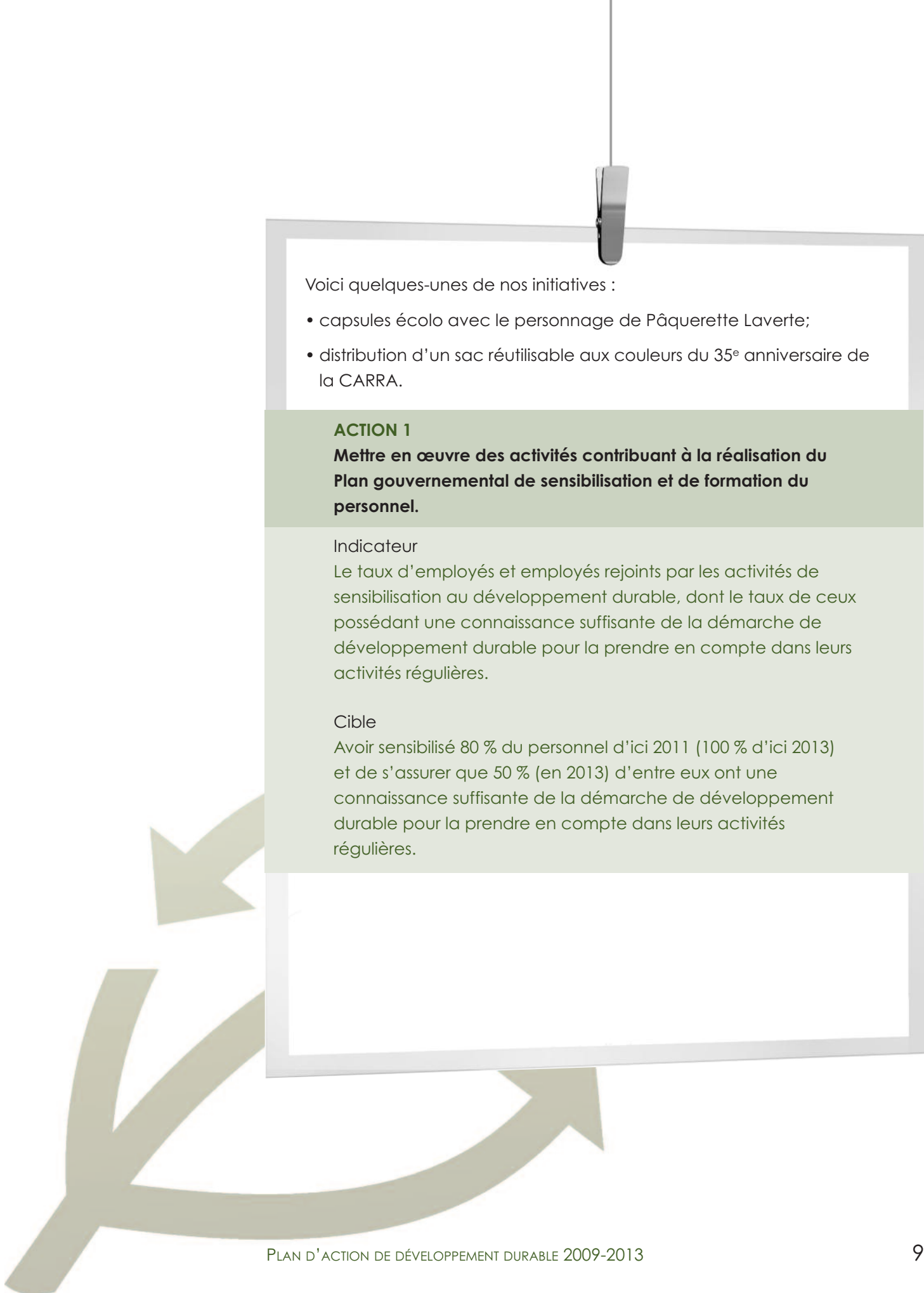
Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Notre objectif organisationnel 1

Sensibiliser notre personnel au concept et aux principes de développement durable, l'informer des objectifs et de la démarche en vue de contribuer à la stratégie gouvernementale.

La mise en place de ce premier objectif constitue la pierre d'assise pour la réussite du plan d'action de la CARRA. En effet, il est primordial de développer une meilleure compréhension du concept de développement durable qui est souvent associé au volet environnemental seulement.

En informant notre personnel sur les comportements responsables et en intégrant graduellement les principes de développement durable dans leurs activités quotidiennes, nous sensibilisons les gens aux enjeux sociaux et économiques qui y sont associés. De façon progressive, nous visons à implanter des comportements plus respectueux de l'environnement qui, par le fait même, amélioreront notre qualité de vie.



Voici quelques-unes de nos initiatives :

- capsules écolo avec le personnage de Pâquerette Laverte;
- distribution d'un sac réutilisable aux couleurs du 35^e anniversaire de la CARRA.

ACTION 1

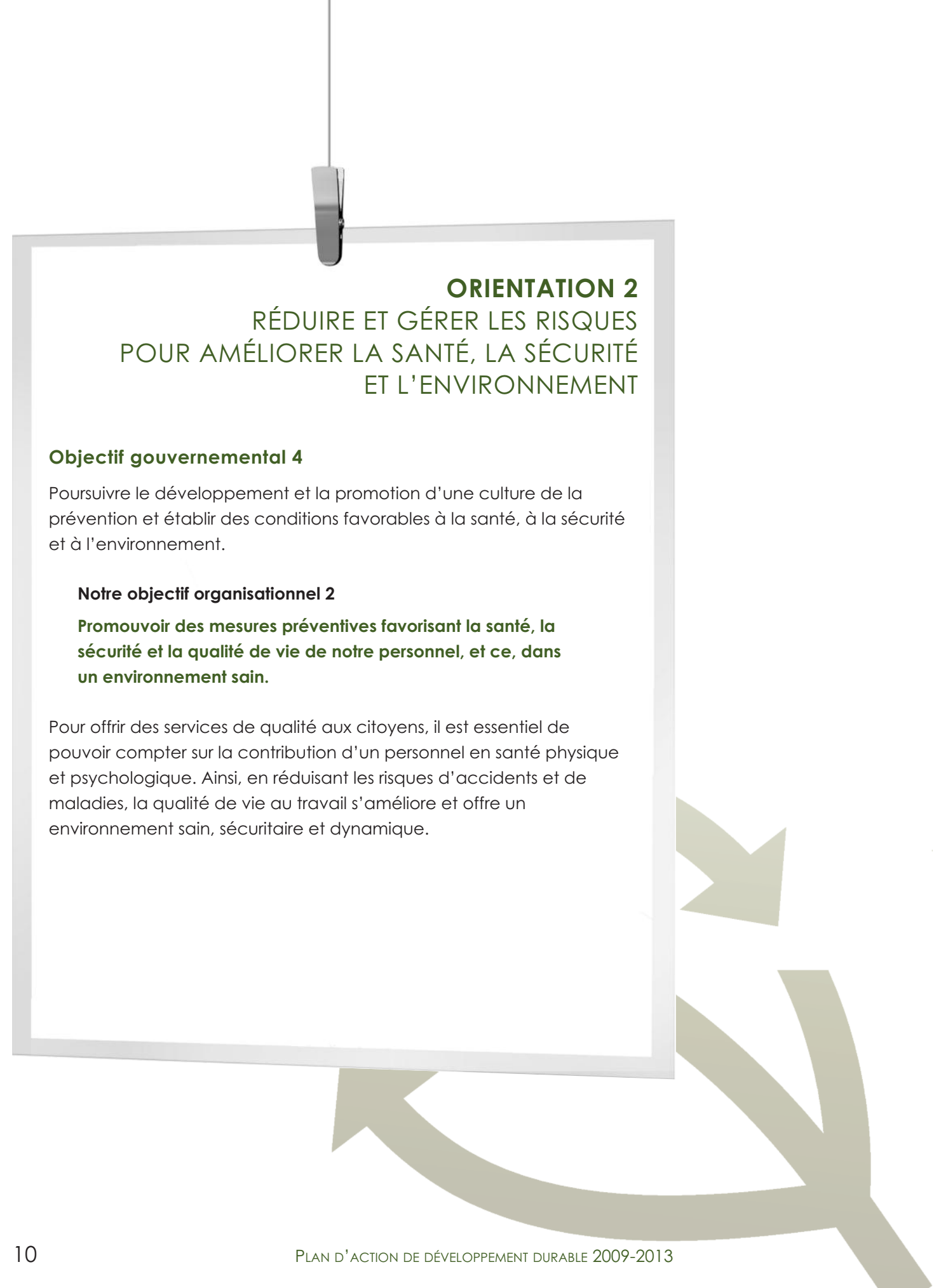
Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel.

Indicateur

Le taux d'employés et employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux de ceux possédant une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.

Cible

Avoir sensibilisé 80 % du personnel d'ici 2011 (100 % d'ici 2013) et de s'assurer que 50 % (en 2013) d'entre eux ont une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.



ORIENTATION 2

RÉDUIRE ET GÉRER LES RISQUES POUR AMÉLIORER LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Objectif gouvernemental 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Notre objectif organisationnel 2

Promouvoir des mesures préventives favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie de notre personnel, et ce, dans un environnement sain.

Pour offrir des services de qualité aux citoyens, il est essentiel de pouvoir compter sur la contribution d'un personnel en santé physique et psychologique. Ainsi, en réduisant les risques d'accidents et de maladies, la qualité de vie au travail s'améliore et offre un environnement sain, sécuritaire et dynamique.



Depuis 2007, la CARRA a entrepris différentes actions dans ce sens, notamment par la Démarche participative en santé psychologique au travail dont les résultats pourront être appliqués à l'ensemble de notre organisation :

- révision de la politique de gestion du rendement;
- prévention du harcèlement psychologique;
- réduction de la précarité d'emploi.

ACTION 2

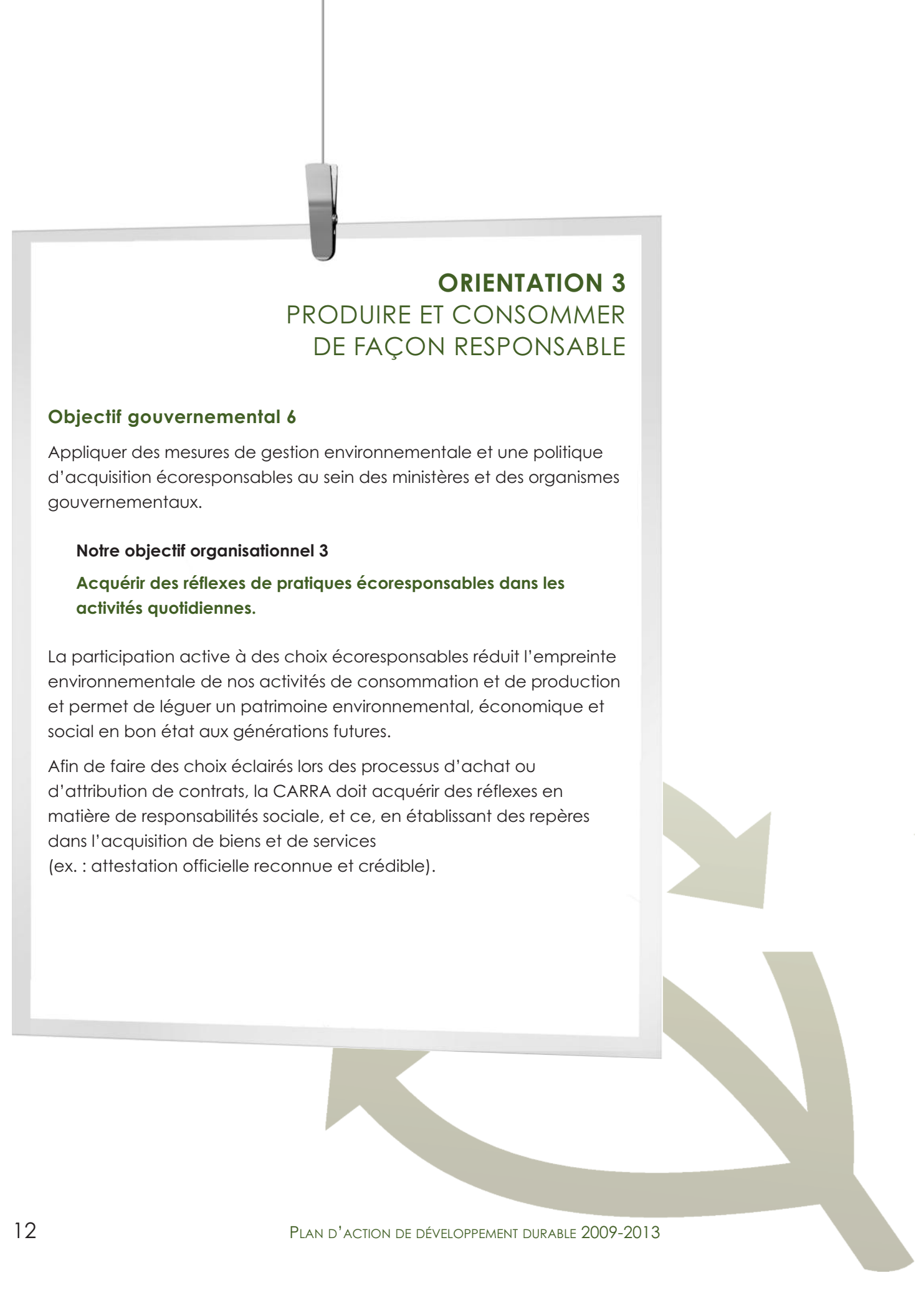
Poursuivre et accroître la diffusion d'information et l'offre de service favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie du personnel.

Indicateur

Nombre d'activités d'information et de promotion auprès du personnel favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie.

Cible

25 activités d'ici la fin de 2013. Moyenne de cinq activités par année.



ORIENTATION 3

PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Notre objectif organisationnel 3

Acquérir des réflexes de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes.

La participation active à des choix écoresponsables réduit l'empreinte environnementale de nos activités de consommation et de production et permet de léguer un patrimoine environnemental, économique et social en bon état aux générations futures.

Afin de faire des choix éclairés lors des processus d'achat ou d'attribution de contrats, la CARRA doit acquérir des réflexes en matière de responsabilités sociale, et ce, en établissant des repères dans l'acquisition de biens et de services (ex. : attestation officielle reconnue et crédible).



La CARRA doit également encourager le personnel à adopter un comportement écoresponsable en encourageant le recours aux énergies renouvelables.

ACTION 3

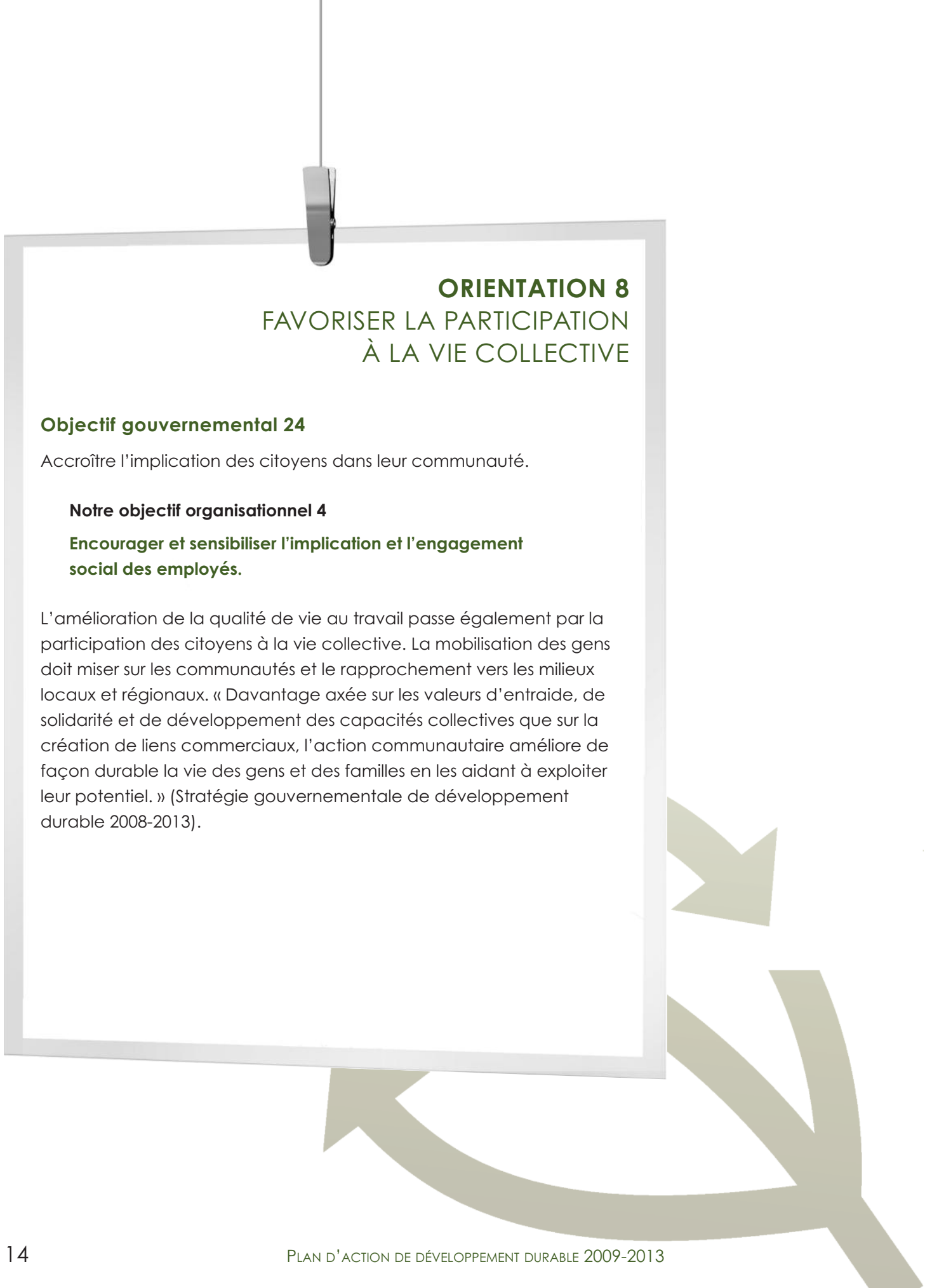
Mettre en oeuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

Indicateur

L'état d'avancement de la mise en oeuvre d'un cadre ou d'un système de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en oeuvre de pratiques d'acquisition écoresponsable.

Cible

Nombre de mesures ou d'activités mises en oeuvre pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale.



ORIENTATION 8

FAVORISER LA PARTICIPATION À LA VIE COLLECTIVE

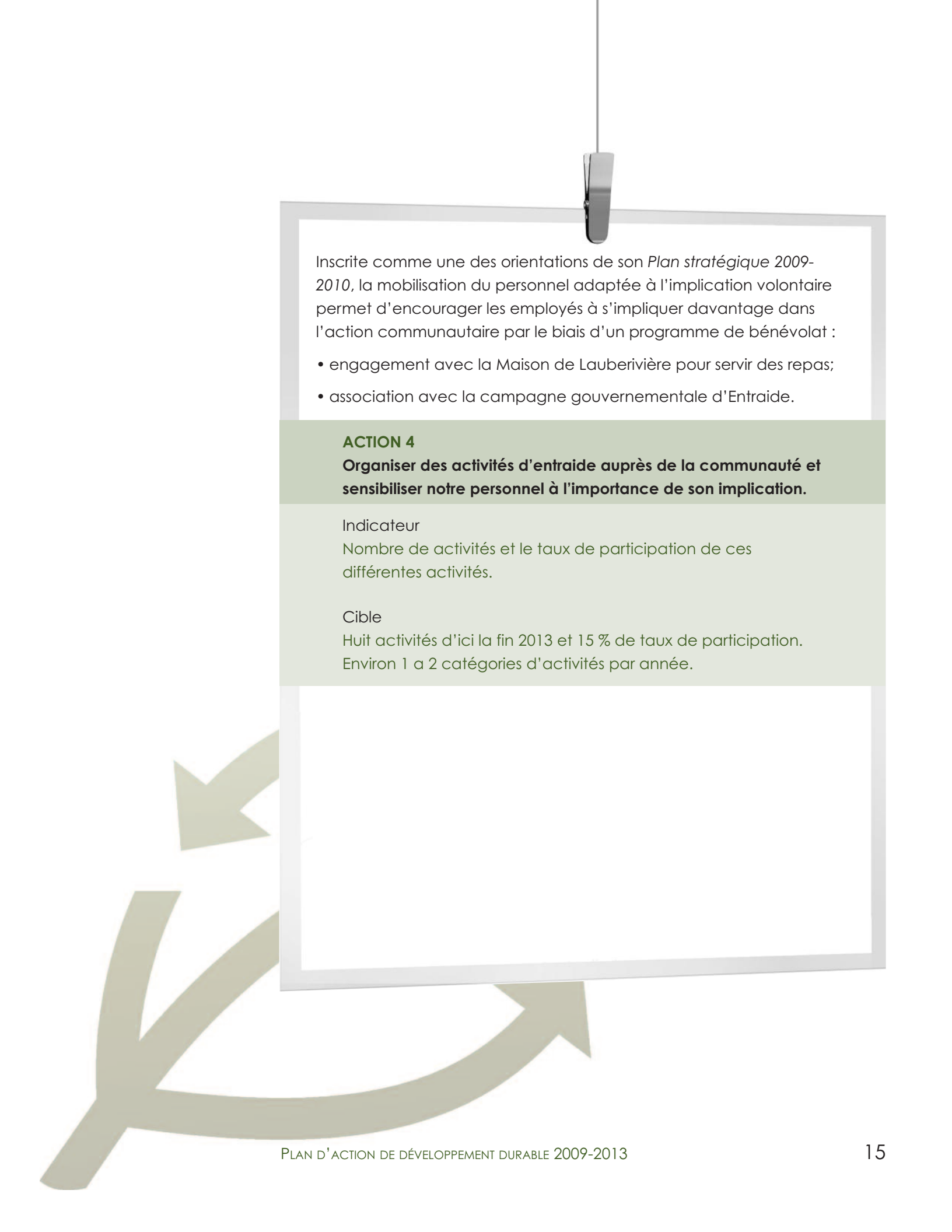
Objectif gouvernemental 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Notre objectif organisationnel 4

Encourager et sensibiliser l'implication et l'engagement social des employés.

L'amélioration de la qualité de vie au travail passe également par la participation des citoyens à la vie collective. La mobilisation des gens doit miser sur les communautés et le rapprochement vers les milieux locaux et régionaux. « Davantage axée sur les valeurs d'entraide, de solidarité et de développement des capacités collectives que sur la création de liens commerciaux, l'action communautaire améliore de façon durable la vie des gens et des familles en les aidant à exploiter leur potentiel. » (Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013).



Inscrite comme une des orientations de son *Plan stratégique 2009-2010*, la mobilisation du personnel adaptée à l'implication volontaire permet d'encourager les employés à s'impliquer davantage dans l'action communautaire par le biais d'un programme de bénévolat :

- engagement avec la Maison de Lauberivière pour servir des repas;
- association avec la campagne gouvernementale d'Entraide.

ACTION 4

Organiser des activités d'entraide auprès de la communauté et sensibiliser notre personnel à l'importance de son implication.

Indicateur

Nombre de activités et le taux de participation de ces différentes activités.

Cible

Huit activités d'ici la fin 2013 et 15 % de taux de participation.
Environ 1 à 2 catégories d'activités par année.

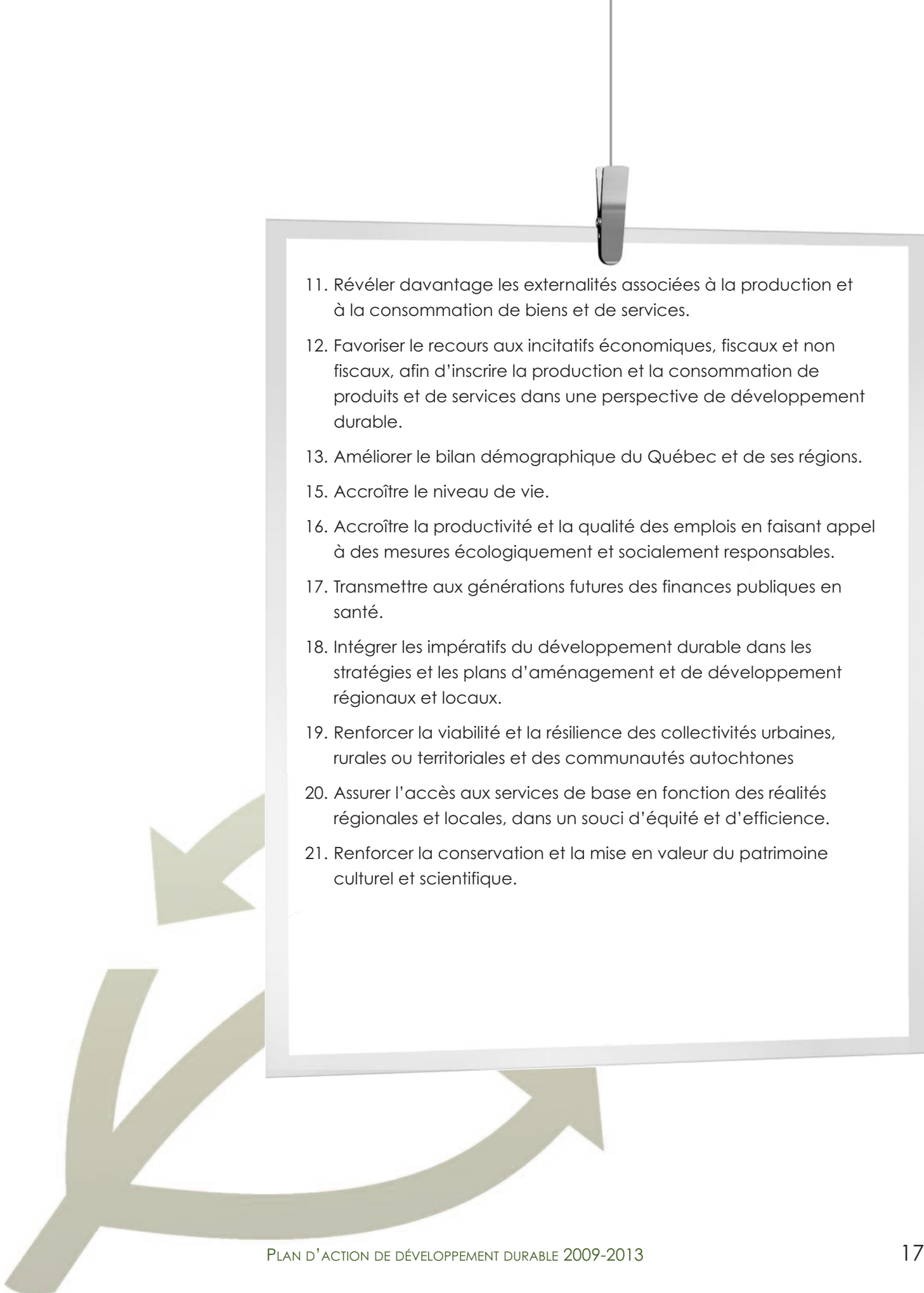


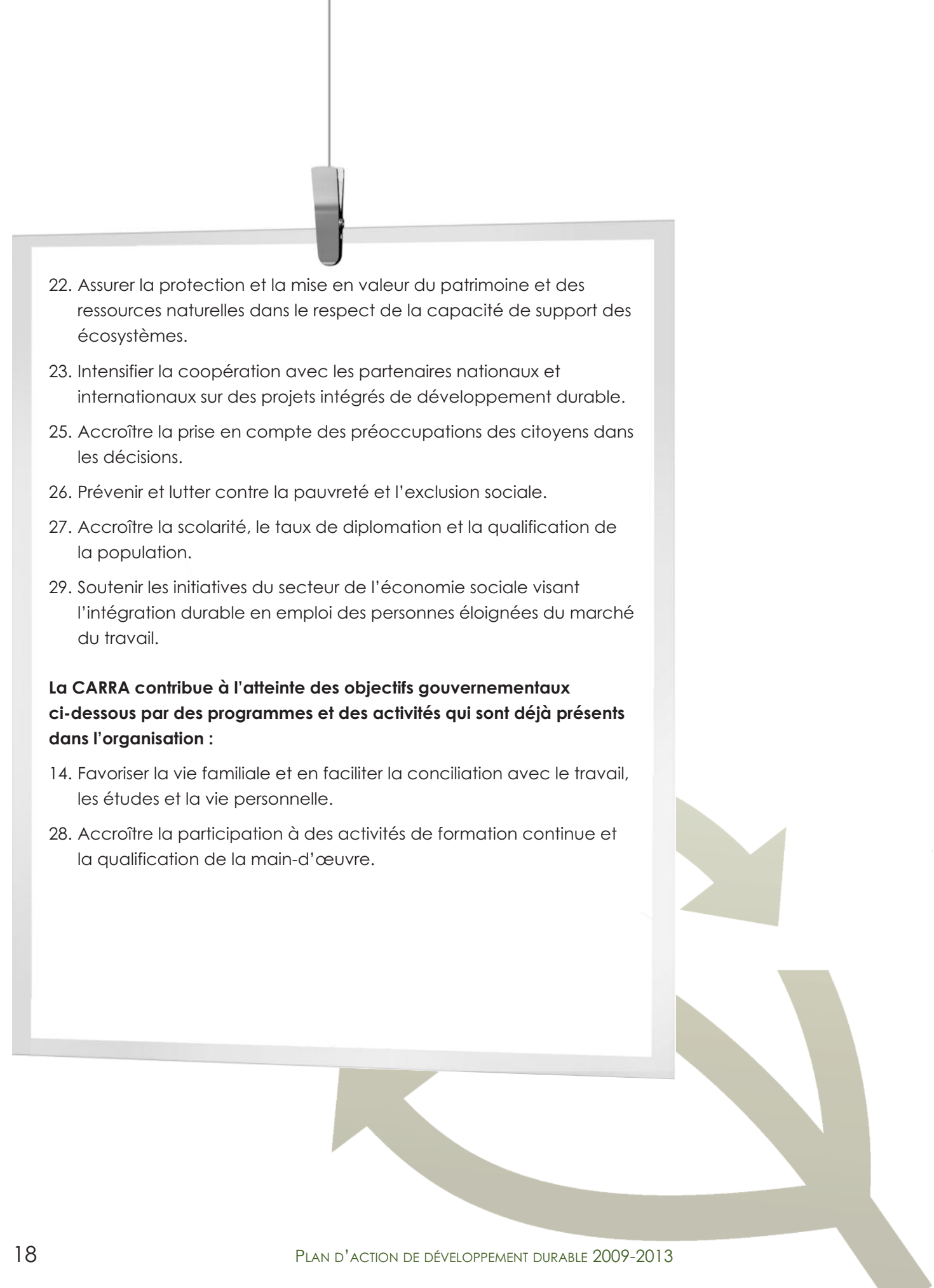
ANNEXE

Motifs pour lesquels certains objectifs gouvernementaux n'ont pas été retenus dans notre premier Plan d'action de développement durable

Ses différents champs d'intervention ainsi que son mandat ne permettent pas à la CARRA de se positionner dans l'atteinte des objectifs gouvernementaux suivants :

2. Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.
 3. Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.
 5. Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.
 8. Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.
 9. Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.
- 

- 
11. Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services.
 12. Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.
 13. Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.
 15. Accroître le niveau de vie.
 16. Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.
 17. Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.
 18. Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.
 19. Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones
 20. Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.
 21. Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

- 
22. Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.
23. Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.
25. Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.
26. Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
27. Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.
29. Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.

La CARRA contribue à l'atteinte des objectifs gouvernementaux ci-dessous par des programmes et des activités qui sont déjà présents dans l'organisation :

14. Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.
28. Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.

Un autre objectif gouvernemental de notre plan d'action contribue déjà, par son action, à l'atteinte de cet objectif :

10. Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services (contribue à l'objectif gouvernemental 6).

